

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C1208 - MOTO CLUB ASPIRANAIS

E-Mail : fabriceitier@orange.fr

Téléphone : 06 86 43 59 56

Organisateur technique : 136768 - M IMBERT STEPHAN

N° d'épreuve FFM : 61

Date : 8-9 avril 2023

Lieu : Aspiran (34)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	Désignation LMOC
Président du Jury	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	Désignation LMOC
Membre du Jury	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	Désignation LMOC
Membre du Jury	016304 - M MALRIC PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	253528 - M BAYLE PHILIPPE	Désignation LMOC
Commissaire technique	247588 - M EMMEL PATRICK	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	LMOC	Désignation LMOC
Chronométrateur	LMOC	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	LMOC	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	
Championnat Occitanie MX Super Vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 50 ans mini au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- A partir de 125cc
Championnat Occitanie MX Vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 38 ans mini au 01/01/2023 à 49 ans maxi au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- A partir de 125cc
Championnat Occitanie MX Féminin 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
Championnat Occitanie MX 65 35€ hors majoration	Age ----- 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- 65cc
Championnat Occitanie MX 50 35€ hors majoration	Age ----- 6 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- 50cc
DIMANCHE	
Championnat Occitanie MX Prestige 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- De 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 125 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini à 17 ans maxi au 01/01/2023 pour être classé en Junior (licence compétition) Cylindrée----- 125cc 2T
Trophée Méditerranée MX 85 45€ hors majoration	Age ----- 9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- 85cc
Coupe du Club 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Christophe Crabière	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	8 (UNASS)	Temps de trajet (en min)-----	20 min
Hôpital le plus proche -----	Pezenas (34)		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit Michel Pagès		
Adresse -----	Route de Canet, 34800 Aspiran		
Longueur du circuit -----	1 500 m	Largueur minimale -----	5 m
Largeur de la grille de départ -----	50 m	Longueur de la ligne droite de départ -----	118 m
Nombre de commissaires de piste -----	15 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

- *Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 26/01/2023	Date : 30/01/2023	Date : 12/02/2023
		Numéro : 23/0119
		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Vendredi 7 avril 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 8 avril 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h15	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h45	9h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
9h05	9h20	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Féminin / Super Vétéran	15'
9h25	9h35	Essais libres	Championnat Occitanie MX 50	10'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65	15'
9h55	10h40	Pause		
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Féminin / Super Vétéran	15'
11h20	11h30	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 50	10'
11h35	11h50	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65	15'
11h50	13h50	Pause		
13h50	14h10	Manche 1	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
14h15	14h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX Féminin / Super Vétéran	15' + 1T
14h40	14h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX 50	8' + 1T
14h55	15h10	Manche 1	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
15h10	15h35	Pause		
15h35	15h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
16h00	16h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX Féminin / Super Vétéran	15' + 1T
16h25	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX 50	8' + 1T
16h40	16h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
17h00		Remise des prix	Toutes catégories	
19h00		Fin de la journée		



HORAIRES PREVISIONNELS*

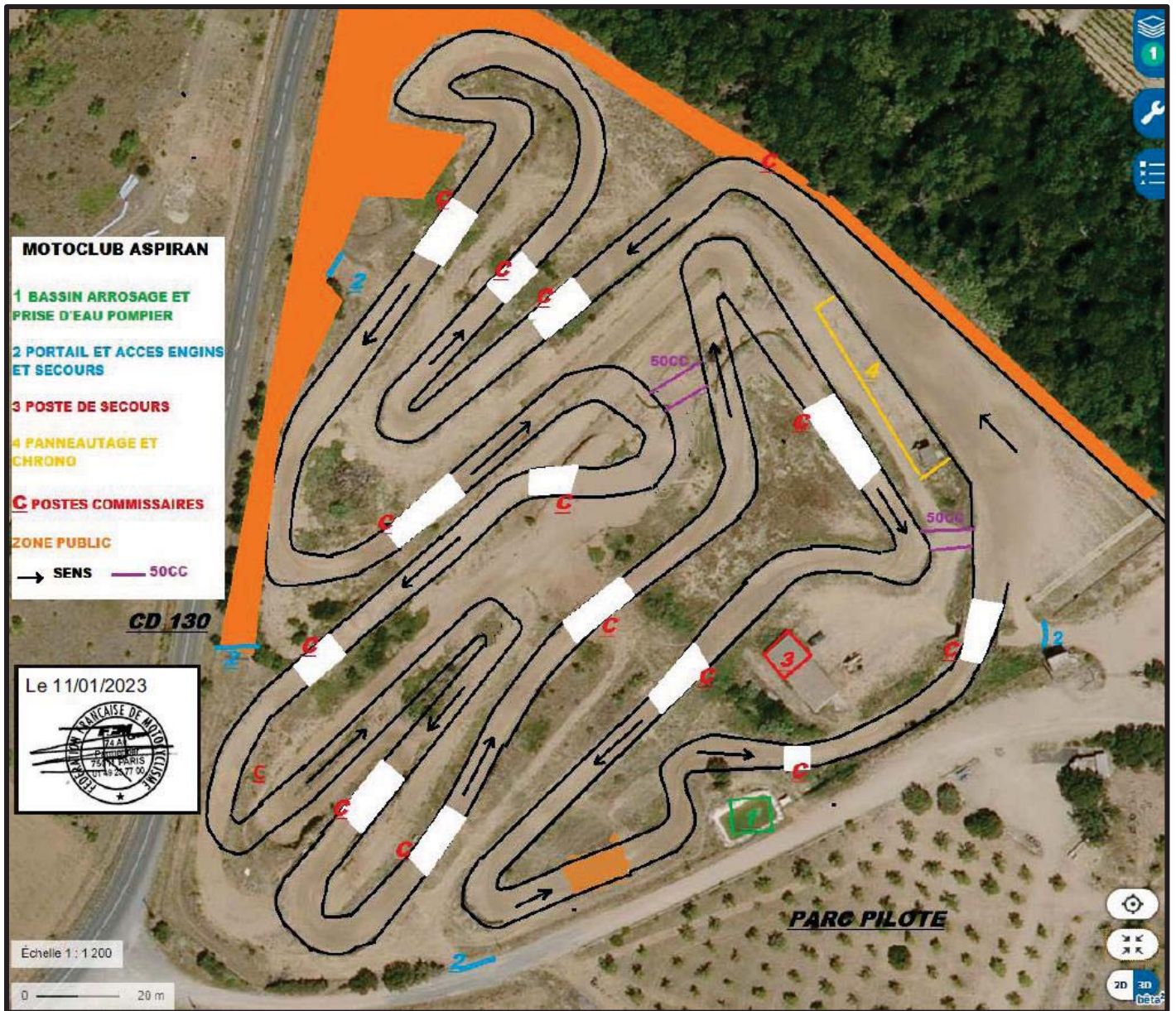
*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Samedi 8 avril 2023

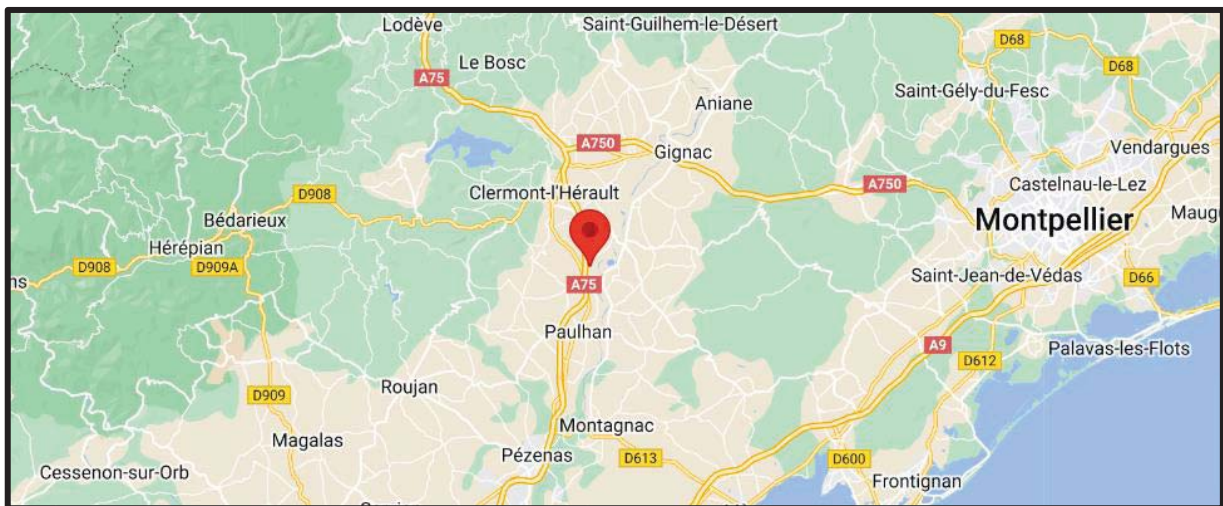
16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 9 avril 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe du Club	15'
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
9h10	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
9h55	10h15	Pause		
10h15	10h30	Essais chronométrés	Coupe du Club	15'
10h35	10h50	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h55	11h10	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85	15'
11h15	11h30	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
11h35	11h55	Manche 1	Coupe du Club	15' + 1T
11h55	13h40	Pause		
13h40		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
13h50	14h15	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h20	14h40	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
14h45		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
14h55	15h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
15h25	15h45	Manche 2	Coupe du Club	15' + 1T
15h45	16h05	Pause		
16h05		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
16h10	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
17h05		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
17h10	17h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
17h45		Remise des prix	Toutes catégories	
19h00		Fin de la manifestation		



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ASPIRAN 9 RUE HARLEPIETTES - 34660 COURNONTERRAL

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11081498404 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COURSE MOTOCROSS LIGUE OCCITANIE** se déroulant) **MOTOCLUB ASPIRAN ROUTE DE CANET CD 130** du **07/04/2023** au **09/04/2023**.

Cette attestation est valable du **07/04/2023** à **14:00** au **09/04/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **7 février 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

